

INSCRIPTIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que le Conseil municipal a créé des comités afin de travailler sur les différents projets du mandat. Il s'agit de groupes de travail consultatifs qui permettent d'aborder ensemble les projets en cours.

Ils sont au nombre de 5 et vous pouvez les rejoindre en vous inscrivant à la mairie.



- Comité travaux-voirie-cimetière
- Comité patrimoine naturel et culturel
 - Comité communication
 - Comité jeunesse-école
 - Comité éolien

Mairie de Chagnay

1 rue du puits dessous
03 80 95 20 09
mairie.chagnay@gmail.com

Permanences

Mardi de 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi de 14 h 30 à 18 h

Coordonnées du Maire et des adjoints

Gilles Biancone
07 76 33 37 29

Perrine Latouche
06 37 69 12 74

Marc Robert
06 44 79 24 44

Damien Begin
06 59 59 17 18

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19 novembre
à 19 h
à huit clos



à 11 h

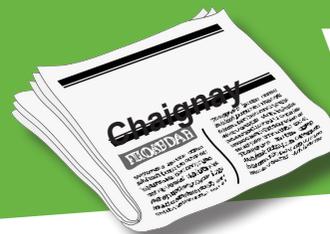
au monument aux morts

Suite aux restrictions sanitaires, il n'y aura pas de traditionnel verre de l'amitié.

*La cérémonie sera retransmise en direct sur notre page Facebook **Chagnay Mairie**.*

VOS ÉLUS VOUS INFORMENT

octobre 2020



JARDIN COMMUNAL - CORINNE BRUGIÈRE

La commune a pour projet de créer un jardin partagé dans le jardin communal qui se trouve rue de la Ruellotte.

Un nettoyage était organisé pour le 7 novembre mais le rendez-vous est repoussé après le confinement. Nous ferons alors appel à toutes les bonnes volontés qui seront les bienvenues, équipées au mieux de pioches, gants, bottes et autres accessoires du parfait jardinier !

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - RACHEL FERRAND

Le Conseil municipal de Chagnay a décidé de créer un Conseil municipal des jeunes (CMJ).

Tu as plus de 8 ans et moins de 17 ans, tu as envie de t'investir, tu veux porter la voix des jeunes de ton village ? Alors, mesures sanitaires obligent, rendez-vous en 2021 pour une belle aventure !

Tu peux déjà t'informer sur ce qu'est un CMJ en allant sur le lien suivant :

www.1jour1actu.com/info-animee/cest-quoi-un-conseil-municipal-des-enfants-2



RECENSEMENT



Le recensement des habitants de la commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Nous recherchons un agent recenseur qui sera formé (deux demi-journées) la 1^{ère} quinzaine de janvier 2021.

Si vous êtes intéressé, adresser-vous à la mairie avant le 24 décembre.

ARRIVÉE DE LA FIBRE...

Les fournisseurs d'accès internet devraient contacter les habitants en décembre 2020 ou janvier 2021.





RAPPEL DES RÈGLES LÉGALES DE STATIONNEMENT

L'agent de la Covati est maintenant habilité à verbaliser les stationnements gênants et interdits.

Pour faire suite aux plaintes de plusieurs habitants, nous vous informons qu'à partir du 1^{er} janvier le conseil municipal a décidé d'user de son droit de verbalisation.

Les véhicules doivent stationner sur l'accotement s'il n'est pas affecté à la circulation particulière d'usagers, sur le côté droit lorsque la route est à double sens et sur le côté droit ou gauche si la route est à sens unique et sur les secteurs autorisés par la signalisation.

Arrêt ou stationnement dangereux

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers ou les piétons (école, trottoirs...).

Arrêt ou stationnement gênant

Sur les trottoirs, les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transports publics ou devant les entrées des immeubles riverains.

Arrêt ou stationnement très gênant

Sur les passages pour piétons et sur une distance de 5 mètres en amont des passages piétons.

Arrêt ou stationnement abusif

Le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant 7 jours.

COMITÉ TRAVAUX - JEAN-SÉBASTIEN JURET

Les travaux d'entretien des toitures mairie-école, église et lavoir sont actuellement effectués par l'entreprise Carillon.

Une étude de rénovation de la rue Neuve avec l'Agence Technique Départementale (ICO) et un bureau d'étude a été lancée.

FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS



Dès que les mesures sanitaires le permettront, la commune organisera des demi-journées de formation gratuite aux gestes de premiers secours.

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Pardélibération en date du 18 septembre 2020, le Conseil municipal a prescrit la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) et fixé les modalités de la concertation.



La délibération ainsi que le registre de concertation, destiné à recueillir les observations du public, sont d'ores et déjà consultables en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.

CONFINEMENT

En cette nouvelle période de confinement, l'entraide est une valeur essentielle.

Merci de rester à l'écoute de vos voisins et surtout de nos anciens.

En cas de problème, les élus restent à votre disposition.

La mairie a imprimé des attestations dérogatoires pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'en imprimer. Elles sont à votre disposition vers le tableau d'affichage de la mairie.

COMITÉ COMMUNICATION

PERRINE LATOUCHE

L'élaboration du *Petit Casnédois* est en cours, il sera distribué en janvier 2021.

ÉRIKA AUBERTIN & MARIE-LAURE LAZZARONI

Une demande de mise à jour de vos données mail sera bientôt distribuée dans votre boîte aux lettres. Nous avons besoin de votre accord dans le cadre du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD). Merci de votre participation.

